

Compte rendu du conseil municipal

du 4 juillet 2015

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39
Présents : 34
Excusés : 05
Non excusé : 00

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le QUATRE JUILLET A NEUF HEURES, les membres du CONSEIL MUNICIPAL de la ville de PONTAULT-COMBAULT se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 27 juin 2015 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de madame DELESSARD, maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BORD – Mme VERGNAUD - M. CABUCHE – Mme LOPES - M. BECQUART –
Mme SHORT FERJULE - M. OUMARI – M. TASD'HOMME – Mme MARTIN –
M. GHOZELANE- Maires adjoints

M. TABUY – Mme GAUTHIER - Mme DANY – M. GUILLOT – M. MOUILLOT -
Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M. ROUSSEAU - M. HOUEMOND –
Mme POTIN PIOT - Mme LACERDA – Mme MERAUD – Mme IKIESSIBA –
M. FRISSON – M. CALVET - Mme DUMOULIN – M. RENAUD - Mme HEUCLIN –
Mme LACAZE – M. FINANCE - M. HESEL – Mme GOEBEL – M. LARGIER –
Mme FIUZA – Conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : Mme MONDIERE – M. GANDRILLE – Mme LESAGE – M. POMMOT –
M. MARTIN

<u>POUVOIRS</u> :	Mme MONDIERE	à	M. TASD'HOMME
	M. GANDRILLE	à	Mme VERGNAUD
	Mme LESAGE	à	Mme GAUTHIER
	M. POMMOT	à	Mme DUMOULIN
	M. MARTIN	à	M. LARGIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VERGNAUD

Sous la présidence **Monique Delessard**, maire,

Madame Vergnaud, secrétaire de séance, procède à l'appel des présents.

Madame Delessard présente ensuite la liste des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

- 2015.03.17 Marché à procédure adaptée passé avec la société Salti à Marcq en Baroeul (59703) pour la location de nacelles. Marché à bons de commande conclu pour une période de 1 an à compter de sa notification et ce jusqu'au 31 mars 2016 renouvelable pour une durée maximale de 3 ans, soit jusqu'au 31 mars 2019, pour un montant maximum annuel de 20 000 € HT pour la ville et 30 000 € HT pour la Brie Francilienne.
- 2015.03.19 Marché formalisé passé avec la société Pam Paysage à Moisenay (77950) pour l'entretien des jardins et espaces verts du syndicat intercommunal des pompiers, lot 1. Marché conclu à compter du 1^{er} avril 2015 et ce jusqu'au 31 mars 2016, pouvant être reconduit pour une durée maximale de 3 ans soit jusqu'au 31 mars 2019, pour un montant de 13 067 € HT.
- 2015.03.19 Marché formalisé passé avec la société La Générale Librest à Ivry Sur Seine (94200) pour l'acquisition d'ouvrages de littérature – lot 1. Marché à bons de commande conclu à compter du 1^{er} avril 2015 et ce jusqu'au 31 mars 2016 pouvant être reconduit pour une durée maximale de 3 ans soit jusqu'au 31 mars 2019 pour un montant estimatif de 28 000 €.
- 2015.03.19 Marché formalisé passé avec la société Alize SFL à Saint-Denis (93200) pour l'acquisition de manuels scolaires (lot 2). Marché à bons de commande conclu à compter du 1^{er} avril 2015 et ce jusqu'au 31 mars 2016, pouvant être reconduit pour une durée maximale de 3 ans soit jusqu'au 31 mars 2019, pour un montant estimatif de 25 000 € HT.
- 2015.03.24 Marché formalisé passé avec la société Sider à Villenave d'Ornon (33884) pour la fourniture de matériaux de plomberie, de chauffage et sanitaires. Marché à bons de commande à compter de sa notification et ce jusqu'au 31 mai 2016, pouvant être reconduit pour une durée maximale de 3 ans soit jusqu'au 31 mai 2019, pour un montant estimatif de 30 000 € HT pour la ville, 4 000 € HT pour la Brie Francilienne et 3 500 € HT pour le CCAS.
- 2015.04.2 Marché à procédure adaptée passé avec la société Renoforts à Chevilly Larue (94550) pour la restauration et le confortement des pieds de portiques de la salle des fêtes Jacques Brel (lot 1). Marché de travaux conclu à compter de sa notification et ce jusqu'au 31 décembre 2015 pour un montant de 32 755,30 € HT pour la tranche ferme et de 11 613 € HT pour la tranche conditionnelle.

- 2015.04.2 Marché à procédure adaptée passé avec la société BRS Architectes Ingénieurs à Paris (75010) et de son groupement solidaire conjoint la société Scoping SA à Massy (91300) pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction du centre de loisirs Pajot. Marché de services conclu à compter de sa notification et ce jusqu'au 31 décembre 2015, pour un montant de 41 614,15 € HT pour la tranche ferme et 26 078,85 € pour la tranche conditionnelle.
- 2015.04.8 Contrat de cession du droit d'exploitation passé avec la Compagnie Atelier théâtre actuel à Paris (75009) pour le spectacle « Attention maîtres chanteurs ! » devant se dérouler le 19 avril 2015, pour un montant de 8 102,40 €.
- 2015.04.9 Convention passée avec l'association UMS Athlétisme pour la mise à disposition gratuite d'un local technique d'environ 15 m² située 89 rue des Prés Saint martin pour une durée de 6 mois à compter de la signature de la convention.
- 2015.04.9 Marché formalisé passé avec la société Qualiconsult Formation à Champs sur Marne (77420) pour la formation d'habilitation électrique (lot 5). Marché à bons de commande conclu à compter de sa notification et ce jusqu'au 31 décembre 2015 pour être reconduit pour une durée maximale de 3 ans soit jusqu'au 31 décembre 2018, pour un montant estimatif de 4 000 € HT pour la ville et 1 200 € pour la Brie Francilienne.
- 2015.04.9 Marché formalisé passé avec la société Sécurité Incendie Ile-de-France à Viry Chatillon (91170) pour la formation en lien avec le risque incendie (lot 8). Marché à bons de commande conclu à compter de sa notification et ce jusqu'au 31 décembre 2015, pouvant être reconduit pour une durée maximale de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2018, pour un montant estimatif de 500 € HT pour la ville, 800 € HT pour la Brie Francilienne et 100 € HT pour le CCAS.
- 2015.04.14 Marché formalisé passé avec la société Socotec Formation à Roissy Charles De Gaulle (95940) pour autorisation de conduite ou CACES (lot 6). Marchés à bons de commande conclu à compter de sa notification et ce jusqu'au 31 décembre 2015, pouvant être reconduit pour une durée maximale de 3 ans soit jusqu'au 31 décembre 2018, pour un montant estimatif de 10 000 € HT pour la ville et 1 200 € HT pour la Brie Francilienne.
- 2015.04.16 Abrogation à compter du 30 avril 2015 de l'acte de création de la régie d'avances « actions culturelle ».
- 2015.04.16 Création à compter du 2 mai 2015 d'une régie d'avances « actions culturelles » dans le cadre des différentes organisations culturelles organisées par la ville pour les dépenses suivantes : alimentations (pour catering, etc), fêtes et cérémonies (restauration, etc), achats de prestations diverses (spectacles, etc), autres frais divers (hébergements, etc), achats fournitures de petits équipement, locations mobilières (matériels techniques, etc).
- 2015.04.16 Marché à procédure adaptée passé avec la société Rousseau et Frères à Courpalay (77540), pour la reprise des concessions dans les cimetières communaux. Marché à bons de commande conclu à compter de sa notification et ce jusqu'au 30 avril 2016, pouvant être reconduit pour une période maximale de 3 ans, soit jusqu'au 30 avril 2019, pour un montant maximum annuel de 50 000 € HT.

- 2015.04.22 Marché formalisé passé avec la société ACI à Neuilly sur Marne (93330) pour les travaux d'impression. Marché à bons de commande conclu pour une période de 1 an à compter de sa notification, pouvant être reconduit pour une durée maximale de 3 ans, pour un montant estimatif annuel de 100 000 € HT pour la ville, 1 000 € HT pour le CCAS et 30 000 € HT pour la Brie Francilienne.
- 2015.04.22 Marché à procédure adaptée passé avec la société Europ'Event à Saint Ouen L'Aumone (95310) pour la location de jeux (lot 1) pour la manifestation Loisirs O'Parc. Marché conclu pour la période du 23 juillet au 2 août 2015, pour un montant de 20 635 € HT.
- 2015.04.22 Marché à procédure adaptée passé avec la société Air et Volume à Nogent Le Rotrou (28400) pour l'achat de jeux (lot 2) pour la manifestation Loisirs O'Parc. La livraison doit intervenir avant le 23 juillet 2015. Montant du marché 4 768 € HT.
- 2015.05.4 Marché à procédure adaptée passé avec la société Alo Event à Noisy sur Ecole (77123) pour la location d'un chapiteau et la location de 80 tentes parapluie. Exécution du marché du 4 juin 2015 au 14 juin 2015. Montant de 14 900 € HT.
- 2015.05.4 Marché à procédure adaptée passé avec la société Air 2 jeux à Croissy Beaubourg (77183) pour la location de structures gonflables. Exécution du marché le 17 juin 2015. Montant du marché 1 756,03 €.
- 2015.05.11 Marché à procédure adaptée passé avec la société la Voie Lactée à Tournan en Brie (77220) pour la location de matériels de sonorisation et d'éclairage pour la fête de la musique. Marché signé à compter de sa notification et ce jusqu'au 20 juin 2015 pour un montant estimatif de 5 615 € HT.
- 2015.05.12 Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle Nora Hamzawi le 11 mars 2016 aux Passerelles. Prix de la cession du spectacle : 5 275 € TTC.
- 2015.05.12 Marché à procédure adaptée passé avec la société Legret à Sainte Colombe (77650) pour des travaux d'entretien d'un espace paysager par fauchage et débroussaillage autour de l'étang du Coq. Marché à bons de commande conclu pour une période de 1 an à compter de sa notification et ce jusqu'au 31 mai 2016, renouvelable par période de un an, pour une durée maximum de 3 ans, soit jusqu'au 31 mai 2019, pour un montant maximum annuel de 22 000 € HT.
- 2015.05.15 Marché à procédure adaptée passé avec la société Soirs de Fêtes à Bondoufle (91070) pour un spectacle pyrotechnique. Marché conclu pour une période de 4 mois à compter de sa notification, pour un montant de 23 750 € HT.
- 2015.05.19 Contrat d'occupation du domaine public passé avec la société Olan Diffusion, domiciliée à Saint Augustin (77) pour la mise à disposition d'un emplacement dans la cour de la Ferme Briarde pour la vente de repas lors de la Fête de la musique, le 20 juin 2015 de 17 h à 00h 30.
- 19.05.2015 Contrat de cession du droit d'exploitation de représentation du spectacle le Petit Bal de Poche, passé avec la Compagnie Wopela, pour le 20 juin 2015, pour un montant de 2 500 € HT.

- 19.05.2015 Contrat de cession du droit d'exploitation de représentation du spectacle Capitaine Parade, passé avec l'association Expression Culturelles, domiciliée à Angoulême, pour le 20 juin 2015, pour un montant de 1 500 € HT.
- 20.05.2015 Marché à procédure adaptée passé avec la société Le Codra à Bagneux (92 220) pour une étude de définition des besoins et de dimensionnement pour la création d'un parc relai (P + R) à la gare. L'exécution du marché commencera à la réception du bon de commande. Montant du marché : 24 890 €HT.
- 21.05.2015 Cession du prêt de la caisse d'épargne n° 0029775492A de 4 000 000 € auprès du Crédit foncier d'Ile-de-France. Cette cession ne modifie en rien les termes du contrat de prêt, ni les conditions de remboursement par procédure de débit d'office.
- 21.05.2015 Cession du prêt de la banque postale n° MON500635EUR de 2 000 000 € auprès de la Caisse française de financement local. Cette cession ne modifie en rien les termes du contrat de prêt, ni les conditions de remboursement par procédure de débit d'office.
- 21.05.2015 Tarifs du séjour sportif de 5 jours organisé du 3 au 7 août 2015 à Beistein, pour 20 enfants de 10 à 15 ans.
- 22.05.2015 Convention de mise à disposition du parc de l'Hôtel de ville et de prêt de matériel dans le cadre de la fête franco Portugaise pour la période du 22 mai au 25 mai 2015.

Décisions prises par la délégation spéciale

- 29.05.2015 Marché à procédure adaptée passé avec la société Aventure Evasion à Haybes (08170) pour l'organisation et l'animation d'un séjour pour l'été 2015 – lot 2 : séjour pour les enfants de 7 – 8 ans. Marché à bons de commande qui prendra effet à compter de sa notification et ce jusqu'au 21 août 2015, pour un montant estimatif de 15 000 €.
- 29.05.2015 Marché à procédure adaptée passé avec la société Aventure Evasion à Haybes (08170) pour l'organisation et l'animation d'un séjour pour l'été 2015 – lot 3 : séjour pour les enfants de 9 – 10 ans. Marché à bons de commande qui prendra effet à compter de sa notification et ce jusqu'au 21 août 2015, pour un montant estimatif de 15 000 €.
- 29.05.2015 Marché à procédure adaptée passé avec la société Quad des Bruyères / Poneys des 4 saisons à Epineau Les Voves (89400) pour l'organisation et l'animation d'un séjour pour l'été 2015 – lot 4 : séjour pour les enfants de 11 – 14 ans. Marché à bons de commande qui prendra effet à compter de sa notification et ce jusqu'au 21 août 2015, pour un montant estimatif de 15 000 €.

- 29.05.2015 Marché à procédure adaptée passé avec la société Aventure Evasion à Haybes (08170) pour l'organisation et l'animation d'un séjour pour l'été 2015 – lot 5 : séjour pour les enfants de 5 – 7 ans. Marché à bons de commande qui prendra effet à compter de sa notification et ce jusqu'au 21 août 2015, pour un montant estimatif de 15 000 €.
- 29.05.2015 Marché à procédure adaptée passé avec la société Quad des Bruyères / Poneys des 4 saisons à Epineau Les Voves (89400) pour l'organisation et l'animation d'un séjour pour l'été 2015 – lot 6 : séjour pour les enfants de 8 – 9 ans. Marché à bons de commande qui prendra effet à compter de sa notification et ce jusqu'au 21 août 2015, pour un montant estimatif de 15 000 €.
- 29.05.2015 Marché à procédure adaptée passé avec la société Aventure Evasion à Haybes (08170) pour l'organisation et l'animation d'un séjour pour l'été 2015 – lot 7 : séjour pour les enfants de 7 – 8 ans. Marché à bons de commande qui prendra effet à compter de sa notification et ce jusqu'au 21 août 2015, pour un montant estimatif de 15 000 €.
- 29.05.2015 Marché à procédure adaptée passé avec la société Aventure Evasion à Haybes (08170) pour l'organisation et l'animation d'un séjour pour l'été 2015 – lot 8 : séjour pour les enfants de 10 – 12 ans. Marché à bons de commande qui prendra effet à compter de sa notification et ce jusqu'au 21 août 2015, pour un montant estimatif de 15 000 €.

Le Conseil municipal

1. Les commissions municipales

A l'UNANIMITE,

. **DECIDE** de former les commissions municipales suivantes :

- commission Ressources
- commission Services à la population
- commission Aménagement / Travaux

. **DIT** que celles-ci seront composées de 13 membres élus au scrutin secret à la représentation proportionnelle.

. **RAPPELLE** que le Maire en est président de droit.

. **DESIGNE** au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste les 13 membres de chacune des 3 commissions.

Ont été élus :

Commission Ressources
Gilles Bord
Danielle Gauthier
Jean Claude Gandrille
Pascal Rousseau
Gérard Tabuy
Fernande Trézentos Oliveira
Josselyne Lesage
Antonin Frisson
Marguerite Dany
Cédric Pommot
Patrice Renaud
Marie Goebel
Laurent Largier

Commission Services à la population
Patrick Cabuche
Brigitte Vergnaud
Nadine Lopes
Sara Short Ferjule
Anne Sophie Mondière
Céline Meraud
Sophie Potin Piot
Rosa Lacerda
Jean Noël Houdemond
Delphine Heuclin
Camille Dumoulin
Vanessa Lacaze
Jean Pierre Martin

Commission Aménagement / Travaux
Thierry Tasd'homme
Hocine Oumari
Sofiane Ghazelane
Elsa Martin
Dominique Becquart
Jean Pierre Guillot
Jean Pierre Mouillot
Muila Ikiessiba
Gérard Tabuy
Jean Calvet
Delphine Heuclin
Nicolas Hesel
Kelly Fiuza

2. Les Syndicats intercommunaux

. **DESIGNE** au scrutin secret à la majorité absolue chaque délégué dans les différents syndicats intercommunaux ci-dessous.

Ont été élus uninominale à la majorité absolue les délégués suivants :

* **Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires (Roissy)**

Titulaires	Suppléants
- Sara Ferjule	- Jean-Pierre Guillot
- Elsa Martin	- Jean-Pierre Mouillot

* **Syndicat Intercommunal de Gestion du Centre de Secours de Sapeur Pompiers**

Titulaires	Suppléants
- Dominique Becquart	- Gérard Tabuy
- Jean-Pierre Guillot	- Hocine Oumari

* **Syndicat Intercommunal pour la réalisation, l'Entretien et l'Aménagement des Voiries Limitrophes aux Communes de Pontault Combault / La Queue en Brie**

Titulaires	Suppléants
- Thierry Tasd'homme	- Dominique Becquart
- Sofiane Ghozlane	- Gérard Tabuy

Monsieur Gilles Bord qui doit célébrer un mariage quitte la séance et donne son pouvoir à Madame Delessard

* **Syndicat Mixte du Réseau de Vidéocommunication de l'Est Parisien**

Titulaires	Suppléants
- Gilles Bord	- Pascal Rousseau
- Thierry Tasd'homme	- Jean-Noël Houdemond
- Sophie Piot	- Céline Méraud
- Jean Luc Bernard	- Hocine Oumari

*** Syndicat Mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région de Tournan-en-Brie**

Titulaires	Suppléants
- Gilles Bord	- Sofiane Ghozlane
- Dominique Becquart	- Thierry Tasd'homme

Monsieur Bord de retour en séance reprend sa place.

*** Syndicat ouvert d'études Paris Métropoles**

Titulaire	Suppléant
- Gilles Bord	- Thierry Tasd'homme

Madame Delessard, Maire, qui doit célébrer un mariage, quitte la séance et donne son pouvoir à Monsieur Bord.

3. Les organismes extérieurs

. **DESIGNE**, par un vote à main levée uninominal, à la majorité absolue, chaque représentant dans les différents organismes suivants.

Ont été élus à la majorité absolue les conseillers municipaux suivants :

*** Conseil d'administration du lycée Camille Claudel**

Titulaires	Suppléants
- Sara Short Ferjule	- Brigitte Vergnaud
- Anne-Sophie Mondière	- Céline Méraud
- Patrick Cabuche	- Antonin Frisson

*** Association Atelier de la cour carrée**

Titulaires	Suppléants
- Nadine Lopes	- Muila Ikiessiba
- Céline Méraud	- Sara Short Ferjule

*** S.O.S. Solidarité**

Titulaires	Suppléants
- Patrick Cabuche	- Rosa Lacerda
- Céline Méraud	- Josselyne Lesage
- Pascal Rousseau	- Fernande Trezentos Oliveira

*** Commission consultative de l'environnement auprès de l'aérodrome de Lognes Emerainville**

Titulaire	Suppléant
- Hocine Oumari	- Fernande Trezentos Oliveira

*** Centre social et culturel**

Titulaire	Suppléant
- Patrick Cabuche	- Brigitte Vergnaud
- Céline Méraud	- Josselyne Lesage

*** Conseil d'administration de la M.J.C.**

Représentants
- Nadine Lopes
- Jean-Pierre Mouillot

*** Club la Joie de Vivre**

Représentants
- Danielle Gauthier
- Rosa Lacerda

*** Comité national d'action sociale**

Représentant
- Jean-Pierre Guillot

*** Centre photographique d'Ile de France**

Représentants
- Nadine Lopes
- Elsa Martin
- Sophie Potin Piot
- Thierry Tasd'homme

*** Apollo +**

Représentants
- Nadine Lopes
- Gilles Bord

*** Comité des fêtes et de tourisme**

Représentants
- Nadine Lopes
- Gilles Bord

*** Société d'économie mixte francilienne d'aménagement**

Représentants
- Monique Delessard
- Gilles Bord
- Thierry Tard'homme
- Sofiane Ghazelane
- Pascal Rousseau
- Jean Claude Gandrille
- Déléguée pour l'assemblée générale (Monique Delessard)

*** Conseil d'administration du collège Condorcet**

Représentants
- Sara Short Ferjule
- Anne-Sophie Mondière
- Brigitte Vergnaud

*** Conseil d'administration du collège Jean Moulin**

Représentants
- Sara Short Ferjule
- Anne-Sophie Mondière
- Brigitte Vergnaud

*** Conseil d'administration du collège Monthéty**

Représentants
- Sara Short Ferjule
- Anne-Sophie Mondière

*** Comité de jumelage**

Représentants
- Josselyne Lesage
- Marguerite Dany

*** Conseil d'administration de l'association LA BRECHE**

Représentant
- Antonin Frisson

*** Korian Les Roses (anciennement l'Auberge du 3^{ème} âge)**

Représentant
- Patrick Cabuche

*** Conseil de recours de discipline**

Représentant
- Gilles Bord

*** Assemblée spéciale de l'établissement public foncier d'Ile de France**

Représentant
- Thierry Tasd'homme

4. Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale

. **FIXE**, à l'**UNANIMITE**, à **8** le nombre des membres élus soit un Centre Communal d'Action Sociale composé de **16** membres.

. **DESIGNE** au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, les **8** membres du Conseil municipal.

Ont été élus :

Représentants
- Patrick Cabuche
- Cécile Méraud
- Brigitte Vergnaud
- Danielle Gauthier
- Rosa Lacerda
- Christelle Dumoulin
- Stéphane Finance
- Jean Pierre Martin

5. Commission d'appel d'offres et d'adjudication

. **DESIGNE** au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants devant siéger à la Commission d'appel d'offres.

Ont été élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Titulaires	Suppléants
- Jean Claude Gandrille	- Thierry Tasd'homme
- Dominique Becquart	- Sofiane Ghozlane
- Gérard Tabuy	- Jean-Pierre Guillot
- Jean Calvet	- Patrice Renaud
- Stéphane Finance	- Nicolas Hesel

6. Création d'un jury de Concours pour la réhabilitation – extension de la maison des jeunes et de la culture Boris Vian

. **DESIGNE** au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants devant siéger au jury de concours pour la réhabilitation – extension de la maison des jeunes et de la culture Boris Vian.

Ont été élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Titulaires	Suppléants
- Jean Pierre Mouillot	- Sofiane Ghozlane
- Nadine Lopes	- Hocine Oumari
- Thierry Tasd'homme	- Dominique Becquart
- Delphine Heuclin	- Jean Calvet
- Marie Goebel	- Vanessa Lacaze

Les points suivant ont été retirés de l'ordre du jour de la séance :

- 7. Commission de délégation de service public
- 8. Commission consultative pour les services publics locaux

Madame Delessard, de retour en séance, reprend sa place.

9. Création du groupement de commandes de la ville de Pontault-Combault et désignation de ses représentants

Par 36 VOIX POUR (dont 4 pouvoirs)

Et 3 ABSTENTIONS (M. Martin pouvoir à M. Largier, M.Largier, Mme Fiuza)

. **AUTORISE** le maire à signer la convention du groupement de commande ;

Après appel de candidature,

. **DESIGNE** au scrutin secret uninominal à la majorité absolue un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Ont été élus à la majorité absolue les conseillers municipaux suivants :

Titulaire : Monsieur Gandrille

Suppléant : Monsieur Becquart

10. Commission locale d'évaluation des charges transférées

. **DESIGNE** les trois représentants à la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Ont obtenus :

Pour le 1^{er} poste :

Monique Delessard :

27 VOIX POUR (dont 3 pouvoirs)

et 12 ABSTENTIONS (M. Calvet, Mme Dumoulin, M. Renaud, Mme Heuclin, M. Pommot
pouvoir à Mme Dumoulin, Mme Lacaze, M. Finance, M. Hesel,
Mme Geobel, M. Martin pouvoir à M. Largier, M. Largier,
Mme Fiuza)

Pour le 2^{ème} poste :

Gilles Bord :

27 VOIX POUR (dont 3 pouvoirs)

et 12 ABSTENTIONS (M. Calvet, Mme Dumoulin, M. Renaud, Mme Heuclin, M. Pommot
pouvoir à Mme Dumoulin, Mme Lacaze, M. Finance, M. Hesel,
Mme Geobel, M. Martin pouvoir à M. Largier, M. Largier,
Mme Fiuza)

Pour le 3^{ème} poste :

Jean Claude Gandrille :

27 VOIX POUR (dont 3 pouvoirs)

5 CONTRE (M. Calvet, Mme Dumoulin, M. Renaud, Mme Heuclin, M. Pommot
pouvoir à Mme Dumoulin)

et 7 ABSTENTIONS (Mme Lacaze, M. Finance, M. Hesel, Mme Geobel, M. Martin
pouvoir à M. Largier, M. Largier, Mme Fiuza)

Cédric Pommot :

5 VOIX POUR (M. Calvet, Mme Dumoulin, M. Renaud, Mme Heuclin, M. Pommot
pouvoir à Mme Dumoulin)

27 VOIX CONTRE (dont 3 pouvoirs)

et 7 ABSTENTIONS (Mme Lacaze, M. Finance, M. Hesel, Mme Geobel, M. Martin
pouvoir à M. Largier, M. Largier, Mme Fiuza)

Sont élus à la majorité absolue Monique Delessard, Gilles Bord et Jean Claude Gandrille.

11. Délégation de missions complémentaires – Article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

27 VOIX POUR (dont 3 pouvoirs)
et 12 ABSTENTIONS (M. Calvet, Mme Dumoulin, M. Renaud, Mme Heuclin, M. Pommot pouvoir à Mme Dumoulin, Mme Lacaze, M. Finance, M. Hesel, Mme Geobel, M. Martin pouvoir à M. Largier, M. Largier, Mme Fiuza)

. **DONNE** au maire la délégation de missions complémentaires pour les points 1 à 20 ainsi que les 22, 23 et 24 prévus à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

. **FIXE** les limites de cette délégation pour les points suivants comme suit :

- Pour le 2°) : Délégation est donnée au Maire pour fixer tout tarif dans la limite d'une augmentation ou d'une diminution de 10 % par an, étant étendu que le Conseil municipal demeure seul compétent pour créer de nouveaux tarifs ;

- Pour le 3°) : délégation est donnée au Maire de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires Les emprunts pourront être :

- . A court, moyen ou long terme,
- . Libellés en euro,
- . Avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,
- . Au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- . des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- . la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
- . la possibilité de réduire ou d'allonger la durée d'amortissement,
- . la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Par ailleurs, le Maire pourra exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

- Pour le 15°) : délégation est donnée au maire pour exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1^{er} alinéa de l'article L. 213-3 de ce mêmes codes,

- Pour le 16°) : délégation est donnée au maire pour intenter toute action en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle en référé et en première instance que ce soit au Civil ou devant la Juridiction Administrative, y compris les dépôts de plainte ainsi que la possibilité de se constituer partie civile au nom de la commune. Le Maire est autorisé à subdéléguer au directeurs et aux responsables de service la possibilité de déposer plainte ;

- Pour le 17°) : délégation est donnée au maire de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite d'un montant maximum de 2 286,73 €.
- Pour le 18°) : délégation est donnée au maire, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, de donner l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- Pour le 19°) : délégation est donnée au maire de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- Pour le 20°) : délégation est donnée au maire de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum 3 000 000 €.
- Pour le 24°) : délégation est donnée au maire de procéder, au nom de Commune, au renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre pour un montant maximum de 3 000 €.

. **AUTORISE** le 1^{er} adjoint au maire à signer les dispositions prises dans le cadre de cette délégation.

. Le Conseil municipal sera tenu informé des décisions prises dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Interruption de la séance à 12 h 20 pour déjeuner et reprise à 13 h. **Monsieur Calvet**, absent a donné son pouvoir à Madame Heuclin et **Madame Lacaze** absente également a donné son pouvoir à Monsieur Finance.

12. Remboursements des frais – accueil des personnalités étrangères

Par 35 VOIX POUR (dont 7 pouvoirs)

Et 4 ABSTENTIONS (Mme Lacaze pouvoir à M. Finance, M. Finance, M.Hesel, Mme Goebel)

. **ACCEPTE :**

- Pour les élus, les frais réels des missions spécifiques en province et à l'étranger (hébergement, transports, locations de véhicules) ;
- Pour les élus le remboursement des frais de transport et de séjour qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent leur commune es qualité lorsque la réunion a eu lieu hors du territoire de celle-ci ;
- Le remboursement, sur justificatif, des dépenses exceptionnelles d'assistance et de secours engagées en cas d'urgence par le Maire ou un adjoint sur leurs deniers personnels ;

- La prise en charge des frais de déplacement des personnalités de la Ville invitées dans le cadre du jumelage ;
- La prise en charge des frais d'accueil des personnalités étrangères élues ou déléguées de divers organismes, accueillies à Pontault-Combault dans le cadre des relations internationales.

. **PRECISE** que ces dispositions seront prises pour la durée du mandat et que les crédits seront donc inscrits à chaque budget correspondant.

Monsieur Calvet de retour en séance reprend sa place.

13. Indemnités de fonction des élus

Par 27 VOIX POUR (dont 3 pouvoirs)

**9 VOIX CONTRE (M. Calvet, Mme Dumoulin, M. Renaud, Mme Heuclin, M. Pommot
pouvoir à Mme Dumoulin, Mme Lacaze pouvoir à M. Finance,
M. Finance, M. Hesel, Mme Goebel)**

Et 3 ABSTENTIONS (M. Martin pouvoir à M. Largier, M. Largier, Mme Fiuza)

. **DECIDE :**

- 1) De répartir l'indemnité de base comme suit :
 - Indemnité du Maire : application de l'article L. 2123-23, du CGCT des Collectivités Territoriales soit 90 % de l'indice 1015 ;
 - Indemnité des 11 Adjoints : application de l'article L. 2123-24 du CGCT soit 22 % de l'indice brut 1015 ;
 - Indemnité des Conseillers municipaux délégués : application de l'article L 2123-24-1-III du CGCT soit 11 % de l'indice 1015.
- 2) De répartir les indemnités de chef-lieu de canton et de majoration pour éligibilité à la Dsu comme suit :
 - Indemnité du Maire : 27,94% de l'indice 1015 ;
 - Indemnité du 1^{er} Adjoint : 31% de l'indice 1015 ;
 - Indemnité des 10 autres Adjoints : 15% de l'indice brut 1015 ;
- 3) d'autoriser le versement de ces indemnités à compter de la date de transmission au contrôle de légalité des arrêtés de délégation. La délibération prendra effet à cette date.
- 4) D'annexer à la délibération un tableau récapitulatif de ces indemnités.

14. Droit à la formation des élus

A l'UNANIMITE,

. **AUTORISE** la formation des élus dans les domaines touchant à leur fonction élective instruite par le cabinet du maire ;

. **DIT** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours et suivants.

15. Compte de gestion 2014

Par 27 VOIX POUR (dont 3 pouvoirs)

Et 12 ABSTENTIONS (M. Calvet, Mme Dumoulin, M. Renaud, Mme Heuclin, M. Pommot pouvoir à Mme Dumoulin, Mme Lacaze pouvoir à M. Finance, M. Finance, M. Hesel, Mme Goebel, M. Martin pouvoir à M. Largier, M Largier, Mme Fiuza)

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

. **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

16. Compte administratif 2014

Madame Delessard se retire de la séance au moment du vote et monsieur Tabuy doyen d'âge préside pour le vote.

Par 26 VOIX POUR (dont 3 pouvoirs),

7 VOIX CONTRE (M. Calvet, Mme Dumoulin, M. Renaud, M. Pommot pouvoir à Mme Dumoulin, M. Martin pouvoir à M. Largier, M. Largier, Mme Fiuza)

Et 5 ABSTENTIONS (Mme Heuclin, Mme Lacaze pouvoir à M. Finance, M. Finance, M. Hesel, Mme Goebel)

. **ADOpte** Le compte administratif 2014 qui fait apparaître les résultats suivants :

Résultats de fonctionnement :

Dépenses :	57 953 189,72 €
Recettes :	59 873 029,22 €
Résultat de l'exercice :	1 919 839,50 €
Résultat de fonctionnement reporté :	2 728 728,83 €

Résultats d'Investissement :

Dépenses :	21 620 855,73 €
Recettes :	25 283 765,78 €
Résultat de l'exercice :	3 662 910,05 €
Solde d'exécution reporté :	2 286 817,80 €

17. Affectation du résultat 2014

Par 27 VOIX POUR (dont 3 pouvoirs)

Et 12 ABSTENTIONS (M. Calvet, Mme Dumoulin, M. Renaud, Mme Heuclin, M. Pommot pouvoir à Mme Dumoulin, Mme Lacaze pouvoir à M. Finance, M. Finance, M.Hesel, Mme Goebel, M. Martin pouvoir à M. Largier, M Largier, Mme Fiuza)

.CONFIRME la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2014 et l'inscription des montants au budget primitif 2015.

. DECIDE DE REPORTER le Résultat de Fonctionnement 2014 sur 2015 et de passer les écritures suivantes :

Section de Fonctionnement

Article 002 - Excédent de Fonctionnement reporté 2 728 728,83 €

Section d'Investissement

Article 1068 - Réserves 0 €

A l'exécution du virement à la section d'Investissement

. DIT que ces écritures sont conformes à la reprise anticipée du résultat au BP 2015 qui devient définitive.

Monsieur Tabuy quitte la séance et donne son pouvoir à Monsieur Becquart.

18. Apurement de suramortissements de subventions antérieurs à 2014

Par 27 VOIX POUR (dont 3 pouvoirs)

Et 12 ABSTENTIONS (M. Calvet, Mme Dumoulin, M. Renaud, Mme Heuclin, M. Pommot pouvoir à Mme Dumoulin, Mme Lacaze pouvoir à M. Finance, M. Finance, M.Hesel, Mme Goebel, M. Martin pouvoir à M. Largier, M Largier, Mme Fiuza)

. AUTORISE l'apurement, par opérations d'ordre non budgétaire et par débit du 1068 - « Excédent de fonctionnement capitalisés », des soldes débiteurs des comptes suivants :

- Crédit 13911 : 21 705.00 €
- Crédit 13913 : 2 634.17 €
- Crédit 13918 : 2 001.54 €

. AUTORISE le comptable public à procéder aux régularisations par écriture d'ordre non budgétaire et confirme que ces écritures n'auront aucun impact sur les résultats cumulés des comptes de l'ordonnateur.

19. Rapports 2014 :

A - Ordures ménagères

. **PREND** acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'exercice 2014.

B - Commission communale pour l'accessibilité

. **PREND** acte du rapport annuel pour l'exercice 2014 de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapée.

C – Marché de la gare

. **PREND** acte du rapport annuel sur les marchés de la gare et de l'OCIL pour l'exercice 2014.

D – Dotation urbaine de solidarité

. **PREND** acte de la présentation du rapport ainsi que du tableau de financement des actions de développement social urbain pour l'exercice 2014.

E – Fond de solidarité de la Région Ile de France

. **PREND** acte de la présentation du rapport ainsi que du tableau de financement des actions de développement du fonds solidarité de la Région Ile-de-France pour l'exercice 2014.

20. Demande de fonds de concours à la communauté d'agglomération la Brie Francilienne 2015 et modification projets 2015

Par 36 VOIX POUR (dont 6 pouvoirs)

Et 3 ABSTENTIONS (M. Martin pouvoir à M. Largier, M Largier, Mme Fiuza)

. **AUTORISE** le Maire à solliciter de la communauté d'agglomération la Brie francilienne les fonds de concours les plus élevés pour les réalisations envisagées et à signer tout document y afférant.

21. Schéma Directeur d'Accessibilité : Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA-Ad'AP) du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

Par 38 VOIX POUR (dont 7 pouvoirs)

Et 1 ABSTENTION (M. Hesel)

. **S'ENGAGE** au maintien de l'accessibilité des points d'arrêt déjà accessibles ;

. **VALIDE** le calendrier, le financement et les éléments annexes justifiant d'une éventuelle impossibilité technique avérée (ITA) pour les points d'arrêts non accessibles (informations indiquées dans le tableau joint à la délibération) ;

. **AUTORISE** le maire à signer le SDA-Ad'AP afin de faciliter la transmission et la mise à jour de cette dernière au STIF.

22. Décision modificative

Par 30 VOIX POUR (dont 5 pouvoirs)

Et 9 ABSTENTIONS (M. Calvet, Mme Dumoulin, M. Renaud, Mme Heuclin,
M. Pommot, M. Pommot pouvoir à Mme Dumoulin,
Mme Lacaze pouvoir à M. Finance, M. Finance, M. Hesel,
Mme Goebel)

. **DECIDE** les ajustements budgétaires suivants :

Section de fonctionnement :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
libellé	Fonction	Chapitre	nature	Ajustements budgétaires
Fonds de solidarité des communes d'Ile-de-France	01	73	7324	666 508,00
		Total 73		666 508,00
Dotation forfaitaire cas général	020	74	7411	- 393 436,00
Dotation nationale de péréquation	020	74	74127	156 737,00
		Total 77		- 236 699,00
		Total général		429 809,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
libellé	Fonction	Chapitre	nature	Ajustements budgétaires
Eau et assainissement	30	011	60611	3 900,00
Energie - Electricité	30	011	60612	38 000,00
Chauffage urbain	30	011	60613	50 000,00
Entretien et réparation sur bâtiments	30	011	61522	15 000,00
Entretien et réparation sur autres biens immobiliers	30	011	61558	5 000,00
Maintenance	30	011	6156	15 000,00
Honoraires	020	011	6226	12 908,98
		Total 011		139 808,98
Charges diverses de gestion courante	822	65	658	40 000,00
		Total 65		40 000,00
Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulant	01	042	6817	150 000,00
		Total 042		150 000,00
Virement à la section d'investissement	01	023	023	100 000,02
		Total 023		100 000,02
		Total général		429 809,00

Section d'investissement :

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Libellé	Fonction	Chapitre	Nature	Ajustements budgétaires
Virement de la section de fonctionnement	01	021	021	100 000,02
Total 021				100 000,02
Subvention investissement - Autres	314	13	1318	41 250,00
Total 13				41 250,00
Créance sur groupement de rattachement	01	27	276351	-0,02
Total 27				-0,02
Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	020	45	4542	300 000,00
Total 45				300 000,00
Total général				441 250,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Libellé	Fonction	Chapitre	Nature	Ajustements budgétaires
Frais d'études	020	20	2031	25 000,00
Total 20				25 000,00
Constructions autres bâtiments publics	112	21	21318	75 000,00
Mobilier	020	21	2184	55 000,00
Autres immobilisations corporelles	020	21	2188	-13 750,00
Total 21				116 250,00
Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	020	45	4541	300 000,00
Total 45				300 000,00
Total général				441 250,00

Madame Short Ferjule devant célébrer un mariage, quitte la séance et donne son pouvoir à Monsieur Bord.

23. Garantie d'emprunt Société Vilogia – 16 rue de Croissy – Programme 25 logements sociaux

Par 36 VOIX POUR (dont 7 pouvoirs)

Et 3 ABSTENTIONS (M. Martin pouvoir à M. Largier, M. Largier , Mme Fiuza)

. DECIDE :

Article 1 :

La Commune de Pontault-Combault accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 884 730 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 35424 constitué de 6 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de prêt.

24. Versements de subventions exceptionnelles:

A - à l'UNICEF pour l'aide au Népal,

A l'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire à verser une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'UNICEF, afin de venir en aide aux populations népalaises.

. **DIT** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

B - au Judo club de Pontault-Combault,

A l'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire à verser une subvention exceptionnelle de 3 000 € au judo club de Pontault-Combault et à signer les documents y afférents.

. **DIT** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

C - à l'association « nos assiettes, notre avenir »,

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

. **APPROUVE** la demande de l'association « Nos assiettes, notre avenir » pour une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € ;

. **AUTORISE** le maire à verser cette subvention exceptionnelle à hauteur de 150 € ;

. **DIT** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

25. Loisirs O'Parc

A – Règlement intérieur

A l'**UNANIMITE**,

. **APPROUVE** le règlement intérieur établi pour la manifestation Loisirs'O'Parc.

B – Convention Elior pour Sponsoring

Par 37 POUR (dont 8 pouvoirs)

Et 2 ABSTENTIONS (M. Calvet, Mme Heuclin)

. **AUTORISE** le maire à signer la convention à passer avec convention à passer avec la société Elior qui spécifie les modalités du parrainage pour la manifestation Loisirs 'O' Parc.

26. Révision des tarifs d'une classe à thème de l'école Marcel Pagnol et Jacques Dubus

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

. **ADOpte** les nouveaux tarifs ci-joints.

Mme GANDRILLE – Ecole Jacques DUBUS

Budget prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Prestation DANSE Contrat de prestation Marc Couderc	2 300.00 €	Participation Ville	1034.04 €
Spectacle au Zénith	ANNULE	Participation des Familles (participation maximale sur la base du nombre d'élèves x le tarif appliqué pour la tranche 14)	1427.96 €
Car pour spectacle au Zénith	ANNULE		

Spectacle aux Passerelles Théodore (27 x 3 €)	81.00 €		
Spectacle aux Passerelles Los Angeles (27 x 3 €)	81.00 €		
Visite de l'Opéra Garnier	ANNULE		
Car pour sortie à l'Opéra	ANNULE		
TOTAL	2462 €	TOTAL	2462 €

Tableau tarification familles

TRANCHE	POURCENTAGE	TARIF FAMILLE
1	12.46	11.36 €
2	16.61	15.15 €
3	20.76	18.93 €
4	24.91	22.71 €
5	29.06	26.50 €
6	33.21	30.28 €
7	37.36	34.07 €
8	41.51	37.85 €
9	45.66	41.64 €
10	49.81	45.42 €
11	53.96	49.20 €
12	55.04	50.19 €
13	57.07	52.04 €
14	58.00	52.89 €

Mr BAU – Ecole Marcel PAGNOLBudget prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Achat de Matériel	100.00 €	Participation Ville	875.28 €
Spectacle Pinocchio	72.00 €		
Spectacle Monk	72.00 €	Participation Familles	1 208.72 €
Sortie Vaux le Vicomte	692 €		
Sortie Cité de la Musique	Annulé		
Sortie Barbizon	419.23 €		
Musée de la Grande Guerre	728.77 €		
TOTAL	2 084.00 €	TOTAL	2 084.00 €

TRANCHE	POURCENTAGE	TARIF FAMILLE
1	12.46	9.99 €
2	16.61	13.31 €
3	20.76	16.64 €
4	24.91	19.97 €
5	29.06	23.29 €
6	33.21	26.62 €
7	37.36	29.95 €
8	41.51	33.27 €
9	45.66	36.60 €
10	49.81	39.92 €
11	53.96	43.25 €
12	55.04	44.12 €
13	57.07	45.74 €
14	58.00	46.49 €

27. Tarification chantier jeunes du mois d'août

A l'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire à appliquer ces dispositions et à signer la convention à passer avec la société OGIF et l'APES dans le cadre du chantier jeunes organisé au mois d'août.

28. Tarif stage d'approfondissement BAFA

A l'UNANIMITE,

. **APPROUVE** la politique tarifaire de la session d'approfondissement BAFA, à savoir une prise en charge par la ville de 48 € et 192 € à la charge du stagiaire.

29. Avenant à la convention passée pour les repas des élèves de l'école Anne Frank

A l'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire à signer l'avenant à la convention passée avec le Département de Seine et Marne et le Collège Jean Moulin pour les repas des élèves de l'école Anne Frank.

30. Avenant à la convention d'objectif et de financement des structures d'accueil de la petite enfance passée avec la CAF

A l'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le Maire à signer, pour chaque structure, l'avenant à la convention passée avec la CAF pour la mise disposition pour les gestionnaires d'équipements d'accueil du jeune enfant « un portail CAF-Partenaires ».

31. Prise en charge à 50 % du repas de SOS Solidarité

Par 35 VOIX POUR (dont 8 pouvoirs)

Et 4 ABSTENTIONS (M. Calvet, Mme Dumoulin, Mme Heuclin, M. Pommot pouvoir à Mme Dumoulin)

. **AUTORISE** le maire à prendre en charge le repas des bénévoles de SOS-Solidarité aux conditions suivantes : 50% des frais de traiteur, plafonnés à 2 200 €, soit, au regard du nombre de convives en 2014, un concours de la collectivité correspondant à environ 22 € par personne.

Ce dispositif est reconductible dans le cadre du contrat d'objectif entre SOS Solidarité et la collectivité dans la limite des crédits budgétés pour l'année considérée.

Madame Ikiessiba quitte la séance et donne pouvoir à Monsieur Frisson.

32. Personnel communal

A – Tableau des effectifs

Par 33 VOIX POUR (dont 8 pouvoirs)

**Et 6 ABSTENTIONS (M. Renaud, Mme Lacaze pouvoir à M. Finance, M. Finance, M. Hesel
Mme Goebel, Mme Fiuza)**

. APPROUVE la modification du tableau des effectifs des agents titulaires et du tableau des effectifs des agents non titulaires. et notamment la création de postes suivants :

Tableau des effectifs des agents titulaires

Filière administrative

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Filière technique

- 15 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe

Filière médico-sociale

- 2 postes d'infirmier en soins généraux hors classe

Filière sociale

- 1 poste d'assistant socio-éducatif principal
- 4 postes d'éducateur principal de jeunes enfants
- 16 postes d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles

Filière police municipale

- 1 poste de brigadier pour assurer les missions de policier municipal avec une rémunération basée sur la grille suivante :
 - 1^{er} échelon : indices brut 348 / majoré 326
 - 12^{ème} échelon : indices brut 465 / majoré 407

Tableau des effectifs des agents non titulaires

Filière technique

- 1 poste de technicien pour assurer les missions de graphiste avec une rémunération basée sur la grille suivante :
 - 1^{er} échelon : indices brut 348 / majoré 326
 - 13^{ème} échelon : indices brut 576 / majoré 486

Filière animation

- 4 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe pour assurer les missions d'animateurs de centres de loisirs dans le cadre des créations de postes liées à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires mises en place à la rentrée de septembre 2014 avec une rémunération basée sur la grille suivante :
 - 1^{er} échelon : indices brut 340 / majoré 321
 - 11^{ème} échelon : indices brut 400 / majoré 363

. AUTORISE le maire à prendre par arrêté les dispositions à intervenir.

. DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

B – Protection fonctionnelle

A l'UNANIMITE,

- . **APPROUVE** l'octroi de la protection fonctionnelle au bénéfice de l'agent l'ayant sollicitée.
- . **DIT** que les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

C – Création d'un service civique

A l'UNANIMITE,

- . **SOLLICITE** un agrément de 2 ans auprès de l'agence du service civique ;
- . **DECIDE** d'accueillir des jeunes en service civique au sein de la collectivité pour des engagements de 6 à 12 mois en leur assurant un tutorat ainsi qu'une formation civique et citoyenne ;

Madame Short Ferjule, de retour, reprend sa place en séance.

33. Feu d'artifice du 13 juillet 2015

A – Convention de partenariat à passer avec la Ville de Roissy-en-Brie

A l'UNANIMITE,

- . **AUTORISE** le maire à signer la convention de partenariat à passer avec la ville de Roissy-en-Brie relative à l'organisation du feu d'artifice du 13 juillet 2015.

B – Convention à passer avec le syndicat mixte d'aménagement du Morbras pour définir les conditions de mise à disposition de l'Etang du Coq.

A l'UNANIMITE,

- . **AUTORISE** le maire à signer la convention à passer avec Roissy-en-Brie et le SMAM afin de garantir les meilleures conditions d'utilisation et de sauvegarde de "l'Etang du Coq".

34. Travaux pour compte de tiers – Péril imminent de l'immeuble sis 3 rue du Pré Fusé

Par 35 VOIX POUR (dont 7 pouvoirs)

Et 4 ABSTENTIONS (Mme Lacaze pouvoir à M. Finance, M. Finance, M. Hesel, Mme Geobel)

- . **AUTORISE** l'engagement et le préfinancement des mesures provisoires telles que définies dans l'arrête de péril ordinaire ainsi que des travaux de démolition ;

. **APPROUVE** l'inscription des crédits suivants nécessaires à la prise en charge financière des prestations autorisées :

-	En dépenses (chapitre 4541 2015-1) :	300 000 €
-	En recettes (chapitre 4542 + 2015-1) :	300 000 €

. **DIT** qu'il conviendra d'émettre, à due concurrence des montants engagés par la ville, les titres de recettes à l'encontre des propriétaires de l'immeuble sis 3 rue Pré Fusé – 77340 Pontault-Combault, objet de l'arrêté de péril ordinaire ;

. **DECIDE** de constituer une provision à hauteur de 50 % des sommes titrées dans la limite de 150 000 € pour créances douteuses (chapitre 042 – Article : 6817)

. **AUTORISE** le Maire à reprendre la provision ainsi constituée à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir.

35. Désignation d'avocat – appel de la SCI ECO 90 c/ jugement du Tribunal administratif- permis de construire n° 773730700010/03

A l'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le Maire à défendre la Ville dans le dossier relatif à l'appel de la SCI ECO 90 c/ le jugement du tribunal administratif de Melun concernant le permis de construire n° 77773730700010/03 ;

. **DESIGNE** maître Garrigues pour représenter la Commune devant la Cour administrative d'appel de Paris.

36. Renouvellement de la convention passée avec l'Agence des espaces verts pour la prise en charge des frais d'entretien de la forêt régionale du bois de Célie

A l'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire à signer la nouvelle convention à passer avec l'Agence des espaces verts pour la prise en charge des frais d'entretien de la forêt régionale du Bois de Célie.

37. Ruelle du Château

A – Déclassement pour partie de la ruelle

Par 35 VOIX POUR (dont 7 pouvoirs)

Et 4 ABSTENTIONS (Mme Lacaze pouvoir à M. Finance, M. Finance, M. Hesel, Mme Geobel)

. **CONSTATE** que le lot C d'une superficie de 21 m² délimité au document d'arpentage établi le 13 mars 2015 par Milot-Delaplace /Géomètre Expert Foncier, ne fait l'objet d'une affectation ;

. **PRONONCE** le déclassement du domaine public communal de ce lot C pour l'incorporer au domaine privé de la commune.

B – Vente pour régularisation de cette partie de ruelle

Par 35 VOIX POUR (dont 7 pouvoirs)

Et 4 ABSTENTIONS (Mme Lacaze pouvoir à M. Finance, M. Finance, M. Hesel, Mme Geobel)

. **ACCEPTE** de vendre une partie de la ruelle du Château soit 20 m² à Madame et Monsieur Pereira Ferreira Joao du lot C défini au document d'arpentage établi le 13 mars 2015, au prix de 800 euros (frais d'acte à la charge de l'acquéreur) ;

. **ACCEPTE** la rétrocession du lot B soit 1 m² et **INCORPORE** dans le domaine public le lot B ;

. **AUTORISE** le maire ou le premier adjoint au maire à signer l'acte notarié qui sera établi par Maître Dubreuil Aubert, notaire de la ville, ainsi que les pièces s'y rapportant.

38. Vente de la propriété communale sise 26 rue Georges Ohnet

Par 38 VOIX POUR (dont 8 pouvoirs)

Et 1 ABSTENTION (Mme Fiuza)

. **APPROUVE** la vente à Monsieur Philippe Grignard du pavillon sis 26 avenue Georges Ohnet au prix de 216 000 € ;

. **AUTORISE** le maire ou le premier adjoint au maire à signer l'acte notarié qui sera établi par Maître Dubreuil Aubert, notaire de la ville, ainsi que les pièces s'y rapportant.

39. Extension du dispositif vidéo protection dans le cadre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance – Installation d'une caméra place du général Leclerc

Par 37 VOIX POUR (dont 8 pouvoirs)

Et 2 ABSTENTIONS (M. Calvet, Mme Heuclin)

. **APPROUVE** l'extension du dispositif vidéo protection dans le cadre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance ;

. **AUTORISE** l'installation d'une caméra de vidéo protection sur la place du général Leclerc et d'autoriser le maire à solliciter le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour participer financièrement à la mise en œuvre du dispositif.

40. Convention à passer avec la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'environnement d'Ile de France pour la gestion et l'exploitation de l'éclairage du giratoire de la RN4/RD604

A l'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire à signer la convention pour la gestion et l'exploitation de l'éclairage du giratoire de la RN4/RD604 avec la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Environnement d'Ile-de-France ;

. **DIT** que les dépenses sont inscrites au budget communal.

41. Projet de périmètre d'une communauté d'agglomération issue de la fusion des communautés d'agglomération de Marne et Chantereine, de Marne la Vallée Val Maubuée et de la Brie Francilienne

Par 30 VOIX POUR (dont 5 pouvoirs)

**4 VOIX CONTRE (Mme Lacaze pouvoir à M. Finance, M. Finance, M. Hesel,
Mme Geobel)**

**Et 5 ABSTENTIONS (Mme Dumoulin, M. Renaud, M. Pommot pouvoir à Mme Dumoulin,
M. Martin pouvoir à M. Largier, M. Largier)**

. **REFUSE** de rendre un nouvel avis sur le schéma régional de coopération intercommunal, maintenant ainsi sa précédente délibération jusqu'au rétablissement des conditions permettant à l'assemblée communale de se positionner dans un contexte de réflexion sérieux, responsable, incluant notre population.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h 50.

**Monique Delessard
Maire de Pontault-Combault
Conseillère départementale**